

# TARIFS DES SALLES 2024

#NOGENTSUROISE



## Espace Culturel du Château des Rochers

de 9h00 à 8h00 le lendemain matin sauf impératif de nettoyage lors de deux locations consécutives

**SALLE CHARLES AZNAVOUR - Repas : 400 à 500 personnes maximum - Spectacle : 670 personnes maximum**

			Du Lundi au Jeudi			Du Vendredi au Dimanche et jours fériés			Option cuisine	
			1 jour	1 jour supp.	accès la veille de 18h à 20h	1 jour	1 jour supp.	accès la veille de 18h à 20h	1 jour	1 jour supp.
Nogentais	Habitants		800,10 €	598,50 €	44,10 €	1 592,85 €	794,85 €	68,25 €	270,90 €	69,30 €
	Associations, établissements scolaires, organismes publics ou politiques, entreprises privées	Entrées payantes	1 059,45 €	801,15 €		2 121,00 €	1 060,50 €			
		Entrées gratuites	800,10	598,50 €		1 592,85 €	794,85 €			
ACSO	Habitants	-	1 083,60 €	811,65	72,45 €	2 177,70 €	1 088,85 €	115,50 €		
Extérieurs	Habitants hors ACSO	-	1 800,75 €	900,90		2 700,60 €	1 350,30 €			
	Associations isariennes hors Nogent-sur-Oise	Entrées payantes	1 504,65 €	1 128,75 €	2 970,45 €	1 485,75 €				
		Entrées gratuites	1 083,60 €	811,65 €	2 177,70 €	1 088,85 €				
	Entreprises privées, comités d'entreprise, associations hors département, autre...	Entrées payantes	4 130,70 €	2 071,65 €	173,25 €	4 545,45 €	2 251,20 €	262,50 €		
Entrées gratuites		2 700,60 €	1 350,30 €	3 601,50 €		1 800,75 €				
<p><b>Dépôt de garantie dommage divers : 600 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 300 €</b></p>										

- Les tarifs des techniciens «son et éclairage» (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 35 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).
- Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 20 €/heure/agent** technique présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).
- L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 30 jours avant l'occupation de la salle.  
Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.



VILLE DE

**Nogent**  
sur-Oise